



# Loi travail 2 XXL on n'en veut pas - n° 2 : contrat de travail

23 août 2017

le 23 août 2017

## n°2 : contrat de travail

**La loi d'habilitation des ordonnances** a été votée en juillet. De nouvelles dispositions devraient concerner le contrat de travail dès la fin de cet été.

### **L'Union syndicale Solidaires est contre :**

Aujourd'hui les conditions concernant le contrat de travail relèvent du code du travail. Demain les branches professionnelles pourraient être chargées de la régulation des CDD et de l'intérim. Elles pourraient modifier par accord le motif, la durée, le nombre de renouvellements, la prime de précarité et la période de carence des CDD et autoriser le recours au CDI de chantier, un contrat aujourd'hui réservé au secteur du bâtiment.

Cela permettrait la généralisation pour certains secteurs d'une précarité contractuelle.

En clair, c'est l'organisation de la précarité et de la concurrence entre salarié-e-s branche par branche, les patrons se débrouilleront pour embaucher encore moins en CDI qu'aujourd'hui

### **L'Union syndicale Solidaires est pour :**

- le respect de la norme, soit l'embauche en CDI
- Des sanctions lourdes pour le recours abusif à l'intérim, aux CDD.
- Un statut du salarié-e qui organise le maintien des droits entre deux emplois.

---

144 bd de la Vilette 75019 Paris 01 59 38 30 20  
[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org) [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)  
facebook @USolidaires twitter @UnionSolidaires



le 23 aout 2017

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**Loi travail 2 XXL**  
**on n'en veut pas**

## n°2 : contrat de travail

**La loi d'habilitation des ordonnances** a été votée en juillet. De nouvelles dispositions devraient concerner le contrat de travail dès la fin de cet été.

### **L'Union syndicale Solidaires est contre :**

Aujourd'hui les conditions concernant le contrat de travail relèvent du code du travail. Demain les branches professionnelles pourraient être chargées de la régulation des CDD et de l'intérim. Elles pourraient modifier par accord le motif, la durée, le nombre de renouvellements, la prime de précarité et la période de carence des CDD et autoriser le recours au CDI de chantier, un contrat aujourd'hui réservé au secteur du bâtiment.

Cela permettrait la généralisation pour certains secteurs d'une précarité contractuelle.

**En clair, c'est l'organisation de la précarité et de la concurrence entre salarié-e-s branche par branche, les patrons se débrouilleront pour embaucher encore moins en CDI qu'aujourd'hui**

### **L'Union syndicale Solidaires est pour :**

- le respect de la norme, soit l'embauche en CDI
- Des sanctions lourdes pour le recours abusif à l'intérim, aux CDD.
- Un statut du salarié-e qui organise le maintien des droits entre deux emplois.

---

144 bd de la Vilette 75019 Paris 01 59 38 30 20  
[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org) [contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)  
facebook @USolidaires twitter @UnionSolidaires



## Alors agissons ensemble !

-> #le30BloquonsleMedef

30 août manifestation face à l'université d'été  
du Medef, 11h30 gare de Jouy en Josas (RER C)

-> En manifestation et en grève le 12  
septembre

**#le30Bloquons  
leMedef**

**Contre la loi travail XXL**

A partir du  
**12 septembre**

**LIBERONS  
NOS ENERGIES**

**Solidaires**

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Matériel militant >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Loi-travail-2-XXL-on-n-en-veut-pas-no-2-contrat-de-travail>